

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 janvier 2019

Commune de Bernos Beaulac

L'an deux mille dix-neuf, le dix janvier 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M COURBE Philippe, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : Présents : 15

PRESENTS: COURBE Philippe-MERIC Jean Paul-SEMPROLI Pascale- LAGARDERE Jean-Louis - LACHAUX Evelyne-ROSEC Angélique-TURANI I BELLOTO Alexandra CABANNES Michel - LAMBERT Didier -PEYRUSSON Denis- LACOMBE Céline -LABBE Sabrina-LARTIGUES RENOUIL Jacqueline- CHAZOTTES Martine- BERNARD Pascal

Secrétaire de séance : MME SEMPROLI

Procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 6 décembre 2018 : approuvé à la majorité par 12 voix Pour et 3 abstentions (Martine CHAZOTTES, Pascal BERNARD, Jacqueline LARTIGUE RENOUIL).

A rajouter à l'ordre du jour, la délibération pour la participation citoyenne.

1. **Projet RPI**

Un projet de convention a été établi entre les deux communes CUDOS et BERNOS BEAULAC qui a pour objet de définir les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties afférentes au fonctionnement et à son organisation.

L'article 3 : Fournitures scolaires, le montant est de 55 € par enfant. Possible de revenir soit à la baisse ou à la hausse.

Les changements les plus importants sont aux niveaux des frais de personnel à l'article 4, pas de changement sur le personnel de service. Pour les ATSEM, 2 personnes à CUDOS et 1 personne à BERNOS, partage des frais de personnel à l'identique entre les deux communes. 11 000 € pour la commune de BERNOS.

Transport entre les deux communes CUDOS vers BERNOS et BERNOS vers CUDOS.

26 Elèves de Bernos à Cudos

20 Elèves de Cudos à Bernos

La répartition des classes entre les deux communes :

CUDOS :

PS : 15

GS : 20

CE1 : 22

CM1/CM2 : 22

Total pour la commune de CUDOS est de 79 Elèves

BERNOS BEAULAC :

MS : 19

CP : 12

CE2 : 21

CM1/CM2 : 22

Total pour la commune de BERNOS est de 74 Elèves

Cette répartition est à valider par l'inspecteur académique et peut-être modifiée.

Mise en place du service transport scolaire :

-Est à étudier le stationnement pour le bus.

-Est à établir un questionnaire aux parents pour l'utilisation du transport en bus.

-La gestion du transport sera effectuée par le secrétariat de CUDOS.

Les frais de personnel de l'accompagnateur et du secrétariat seront répartis à part égale entre les deux communes.

JP MERIC indique que le transport occasionné par le principe du regroupement crée des problèmes d'organisation et de fatigue des enfants, produit 26 tonnes de CO2 par an, et représente un coût de dépenses publiques de 40 000€ environ (Région +communes). Il regrette que par le cloisonnement des compétences, ce budget ne serve pas à financer des enseignants ou des aides pédagogiques sans regroupement.

Ph. COURBE : L'établissement d'un RPI amène un gain pédagogique important et une stabilité du corps enseignants.

Le vote du projet de l'adhésion au RPI a été approuvé à l'unanimité à 15 voix.

2-Délibération : Vente de la maison quartier de la fonderie : détermination du prix :

Le 19 décembre 2018 Monsieur Rousseau Sébastien demande d'acquérir le bien à 80 000 €.

->A insérer l'examen de la proposition et le bilan ventes ensemble immobilier de la fonderie.

Délibérée et Approuvée à l'unanimité à 15 voix

3-Délibération : Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Mairie :

Un aménagement simple et des recherches de financements seront effectués.

3 bureaux d'études ont été consultés, 2 propositions de devis ont été reçues : M. Graziella et M. Tournier.

- Maître d'œuvre GRAZIELLA :

Tranche Ferme 5 400 € TTC

Tranche Conditionnelle 14 400 € TTC

Total de 19 800 TTC

- Atelier de paysage TOURNIER

Tranche Ferme 4 680 € TTC

Tranche Conditionnelle 9 720 € TTC

Total de 14 400 € TTC

L'Atelier de paysage e TOURNIER a été sélectionné, le devis est moins cher et une opération est déjà en cours avec lui sur la commune.

Délibérée et approuvée à la majorité à 12 voix POUR et 3 contre (Martine CHAZOTTES, Pascal BERNARD, Jacqueline LARTIGUE RENOUIL).

JP MERIC précise qu'une première réunion de travail a été fixée au 25 janvier 2019 9h 30 avec le cabinet Tournier, les Bâtiments de France et l'architecte du CAUE de la Gironde.

Autre débat : La fréquentation de l'agence postale et de l'aménagement d'un accès handicapé.

3-Délibération : Lancement du permis d'aménager pour le lotissement Lafue-Luret

JP MERIC rappelle le projet de lotissement au quartier de la Fonderie. Il convient de déposer le permis d'aménager. Le géomètre maître d'œuvre doit être accompagné d'un architecte. Après mise en concurrence de trois cabinets, le cabinet Ginger de Langon (Maillys DUCOURNEAU) a seul répondu pour 600€ HT.

Le projet de cahier des charges devant accompagner la demande de permis d'aménager a été transmis à chaque conseiller. Un appel d'offres pour les travaux sera lancé en suivant et permettra de connaître les coûts et donc d'établir les futurs prix de vente. La décision de lancer les travaux interviendra à ce moment-là .

Pascal BERNARD : Interroge sur la gestion des eaux pluviales par la création de massifs d'infiltration ? Quel est le coût pour un propriétaire ? Il craint que cela pénalise les acquéreurs.

Philippe COURBE et Jean Paul MERIC : précisent que le traitement des eaux pluviales à la parcelle est obligatoire, règlementation imposée. Un réseau collectif nécessiterait des investissements à répercuter sur le prix des lots.

La question du coût sera posée au géomètre.

M. CHAZOTTE n'approuve pas l'obligation de planter des arbres sur les lots. Elle considère que c'est une contrainte qui nuit à la bonne commercialisation et qu'il y a assez d'arbres sur la commune.

JP MERIC précise que c'est la caractéristique paysagère de la commune qu'il faut valoriser en tant que projet garantissant à l'acheteur un style paysager.

Avant de finaliser ce cahier des charges l'avis du CAUE est attendu.

Selon l'avis en commission de M. CHAZOTTE, le nom de lotissement de la fonderie n'est pas très « vendeur »... Après discussion il est décidé de modifier le nom en : Le hameau Lafue-Luret.

Délibération approuvée et votée à l'unanimité (à 15 voix), pour lancer le dépôt du permis d'aménager et retenir la mission du cabinet GINGER d'un montant de 600 € H.T

4-Délibération modificative de crédit sur le budget annexe Gîte de Bacourey :

Il est nécessaire d'augmenter les dépenses de 5 600 € pour le remboursement à la commune des frais de personnel. Cette somme est compensée en recette par des locations supplémentaires réalisées à hauteur de 5600€. Les encaissements totaux du gîte avoisinent les 61 000 € en 2018.

Délibération approuvée et votée à l'unanimité à 15 voix.

5-Participation citoyenne en partenariat avec la Gendarmerie

La « participation citoyenne » a pour but d'encourager la population à avoir des réflexes de prévention, de favoriser la solidarité du voisinage pour lutter contre la délinquance. Une réunion publique avec la gendarmerie sera mise en place pour expliquer la démarche.

La Gendarmerie souhaite ce partenariat avec les communes autour de Bazas afin de mobiliser les personnes au sujet de la prévention de la délinquance.

Délibération approuvée et votée à l'unanimité à 15 voix.

Questions diverses :

Restauration scolaire :

- 27 novembre 2018 à la cantine scolaire : risque incendie suspectée : Odeur de fumée dans les conduits de la cantine, intervention des pompiers, le système de ventilation a plus de 15 ans. Des travaux de réfection du système de chauffage et de ventilation sont à prévoir. Des devis seront demandés avec un coût approximatif de 9 000 €.
- Angélique ROSEC fait remonter une demande du service de cuisine sur l'insuffisance de personnel entre 11h et 11h30 pour la livraison des plateaux repas aux communes extérieures.

Selon Philippe Courbe, il s'agirait d'un problème d'organisation, il y a 3 écoles à livrer aux mêmes horaires. Le temps de nettoyage des contenants avant livraison semble être un problème et pourrait être amélioré.

- Alexandra TURANI se demande si le service de la cantine ne pourrait pas être amélioré par l'implication des enfants, débarrasser chaque table... La création d'un self-service pourrait être étudiée.

Il est décidé d'étudier ces différents problèmes en commission et d'y associer l'association de parents d'élève.

Dégradation du foyer :

- Le foyer a été dégradé et la caution est insuffisante pour le remettre en état. Une démarche auprès de l'assurance du locataire a été engagée.
- Le montant de la caution sera réévalué lors de la location du foyer.

La prochaine réunion a été fixée au Lundi 28 Janvier à 20h